

tion appropriés s'imposent, sans quoi les provinces vont monter sur leurs grands chevaux et se déclarer les seules protectrices des libertés civiles. Parfois il semble que ce soit vrai; si ce l'était, ce serait regrettable.

Je formule rarement des critiques à la Chambre de moins d'avoir une solution pratique à offrir. Je ne préconise pas une simple politique de laisser-faire. Je ne dis pas que depuis longtemps nous avons tout résolu et que les choses devraient rester dans leur état actuel. Au contraire, il est temps à mon avis de suivre une politique précise en matière de zonage de nos parcs. Pareille politique s'impose si on veut éviter la confusion, l'injustice et l'ingérence politique. Il faut régler le sort des lotissements urbains au moyen d'un accord avec les provinces—en les faisant relever de l'entière compétence de ces dernières. Peut-être faudrait-il prévoir l'aménagement d'un corridor dans les parcs pour assurer un meilleur transport; c'est ce que les chemins de fer ont fait bien avant que les parcs existent. Il nous faudra peut-être réviser la loi originale. Sous ce rapport, le besoin du bill C-152 se faisait peut-être attendre depuis longtemps. Mais il ne faut pas que les parcs passent aux mains de gens cupides et ambitieux, prêts à déclamer sur le sort de la grue blanche ou du bison en voie de disparition, pour mieux pouvoir refuser l'accès des parcs aux Canadiens ou qui, d'autre part, restreindraient les mesures de conservation de notre faune et de notre flore et des beautés naturelles, sous prétexte que cela aboutirait autrement à quelque injustice.

Pour ce qui est des baux, lorsqu'il s'agit d'indemniser les gens ou de modifier les dispositions de ces baux, que l'on ne s'adonne pas à des tactiques de Chambre étoilée. Les habitants du parc Jasper m'ont affirmé qu'ils renonceraient volontiers à leur bail, pourvu qu'on puisse leur prouver honnêtement que leur propriété pourrait être utile à l'intérêt public. Et en citoyens consciencieux qu'ils sont, ils signifient par là que leur propriété pourrait servir à un plus grand nombre de gens et de façon plus avantageuse, tout en assurant la conservation de la faune, de la flore et de la beauté, choses qui nous tiennent à cœur, j'en suis sûr. Cette attitude de leur part, on n'en a pas assez tenu compte je pense. Je n'hésite pas à dire que nous devrions demander conseil à ces gens. Ce ne sont pas des statisticiens. Ils ont fait connaître aux Canadiens et au monde, depuis une quarantaine ou une cinquantaine d'années, l'hospitalité qui a fait la renommée de l'Alberta et de l'Ouest canadien dans l'industrie du tourisme.

Je le répète, il peut y avoir des différences d'ordre régional du côté des exigences, mais

[M. Bigg.]

l'application de la politique d'ensemble devrait être uniforme. Dans le parc national de Prince Albert, créé quelques années après ceux de l'Alberta, on a su éviter quelques-unes des difficultés que j'ai mentionnées. Mais il paraît que l'on songe, là aussi, à exproprier les gens. J'aimerais bien savoir, et eux aussi—puisque ces services-là doivent être assurés par quelqu'un—pourquoi faudrait-il qu'un propriétaire de motel soit exproprié pour permettre à une autre personne, désignée arbitrairement et derrière portes closes, de s'approprier un moyen parfaitement légitime de gagner sa vie? Pourquoi exproprier terrains et propriétés sans raison, pour les confier à d'autres?

J'aimerais faire ressortir un autre point: nous devrions formuler une politique nationale des parcs en ce qui concerne aussi les individus. Pourquoi les baux dans une province sont-ils consentis pour 99 ans, dans une autre pour 42 ans et dans une troisième pour 21 ans? Pourquoi la période ne peut-elle être partout la même? Je doute qu'on puisse éviter ce genre de disparité tout simplement en confiant la question à une société de la Couronne qui disposera ou ne disposera pas de tous les faits. Si cette société n'est pas au courant de tous les faits, quelle garantie aurons-nous qu'elle pourra mieux que, mettons, un comité de la Chambre, assurer un traitement impartial aux citoyens dans tout le Canada?

Bien d'autres députés veulent participer au débat. Nous voulons entendre des représentants de toutes les régions du Canada. Je suis sûr que si nous discutons de la politique des parcs nationaux ouvertement, si nous nous entretenons avec des habitants de Banff, de Jasper, du parc Glacier et de celui de Wood Buffalo aussi franchement qu'ils sont prêts à le faire eux-mêmes, nous n'avons pas à nous préoccuper de difficultés constitutionnelles ou des luttes politiques. Le premier souci de ces gens-là est de gagner une vie honnête en offrant un service aux Canadiens. D'après les états de service passés, nous pouvons être sûrs que l'avenir de nos parcs nationaux demeurera entre bonnes mains.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, ce nouveau projet de loi sur les parcs nationaux pourrait enfin faciliter davantage l'établissement de ce genre de parcs à l'intérieur des frontières du Québec.

Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration des plans du parc Forillon, en Gaspésie, auraient été amoindries si cette mesure avait été en vigueur et, à condition que le ministre n'ait pas l'intention cachée de changer la fin pour laquelle ces parcs seront établis, je ne puis qu'appuyer le bill C-152.